

Quelles sont les expériences à partager?

Dans le cadre de la promotion du travail décent, le Projet est axé sur les principales expériences brésiliennes en vue de la coopération Sud-Sud autour de deux volets principaux:

Prévention et Elimination du Travail des Enfants et du Travail Forcé

Le travail des enfants et le travail forcé sont considérés comme une forme grave de violation des droits humains et des droits et principes fondamentaux du travail. Antithèse du travail décent, et qui devrait être éliminé, par conséquent. Le Brésil joue un rôle fondamental dans la poursuite de cet objectif, aussi bien par la reconnaissance internationale de son efficacité et des bons résultats atteints par sa politique de prévention et d'élimination de tels violations que par les chiffres au regard des objectifs mondiaux et spécialement à ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour faire face à cet objectif il est important d'accorder la priorité aux politiques qui reconnaissent la participation active de tous les intéressés comme chemin vers une solution efficace pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, passant par l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, une sensibilisation pour la prise de conscience et l'acquisition de plus d'informations, de connaissances, de capacités, dans un esprit de durabilité. L'importance de cette action conjointe et pluridisciplinaire entre les différentes branches de politiques publiques (travail et emploi, assistance sociale, santé, éducation, promotion de l'égalité sociale et lutte contre la discrimination, parmi d'autres) est évidente, aussi bien pour le maintien des réussites remportées au long des années que pour avancer vers d'autres dimensions du problème, encore résistantes aux stratégies adoptées jusqu'à présent. Dans ce sens, les expériences suivantes ont été sélectionnées:

- Programmes de transfert conditionné d'allocations et programmes de réintégration de victimes du travail forcé ou des enfants
- Incitation ou promotion du dialogue social (CONAETI et CONATRAE)
- L'inspection du travail dans le cadre du travail des enfants et du travail forcé
- Promotion de la législation du travail, nationale et internationale en créant d'avantage de liens entre le Pouvoir Judiciaire et la société
- L'expérience de l'ABRAPA (le Cotton Brésilien Responsable)



Foto: Carlos Rudney/Abapa

L'inclusion productive en mettant l'accent sur la formation et l'emploi des jeunes et des femmes

L'axe de l'inclusion productive vise à favoriser l'accès de la population dans l'extrême pauvreté à l'emploi et à la création de revenus, tout en présentant des stratégies particulières, ciblés aux zones urbaines et rurales. L'incitation à une production paysanne croissante et à la création d'emplois et de revenus dans les villes.

L'inclusion productive urbaine articule des actions et des programmes favorisant l'insertion au marché du travail, soit par l'emploi formel, de l'entrepreneuriat ou celle de l'économie solidaire. Elle regroupe des initiatives de formation socioprofessionnelle, d'intermédiation pour la main-d'oeuvre dans l'objectif de placer les bénéficiaires dans des postes de travail assurés par la sécurité sociale, ayant un livret de travail signé, comme forme d'incitation aux micro-entrepreneurs et les Coopératives d'économie solidaire.

Plus précisément dans ce contexte, le projet travaille axé sur les programmes de formation professionnelle et technique pour l'accès au marché du travail, en lien avec la politique nationale d'apprentissage et l'agenda du travail décent, à savoir:

- Les Programmes d'éducation professionnelle et technologique pour l'accès au marché de travail
- La Politique nationale de l'apprentissage
- Les Agendas pour le Travail Décent

Quelle est la stratégie de mise en œuvre?

A la lumière des principes de la coopération Sud-Sud et des mécanismes adoptés par le Gouvernement brésilien pour la coopération technique Sud-Sud trilatérale, les ressources techniques pour le développement des capacités dans les pays partenaires seront mises à disposition par les institutions brésiliennes coopérantes. Comptant sur l'appui technique de l'OIT, conformément à son mandat et en fonction de son capital de connaissances et de expertise institutionnelles, tout particulièrement en raison de son appui lors de l'identification et de la systématisation du contenu technique. Objet de la coopération tout comme de l'élaboration des méthodologies et instruments permettant leur transfert et son adaptation entre le Brésil et les pays en développement partenaires.

Le projet constitue un programme "parapluie" mis en oeuvre par le biais des plans de travail par pays ou par groupes de pays bénéficiaires. Ces actions sont alignées aux priorités et stratégies nationales pour le développement et intégrées aux autres initiatives de coopération Sud-Sud que le gouvernement brésilien entretient avec les pays en question.

En ce sens, les actions du Projet ont été organisées en trois phases décrites ci-dessous:

- 1 – Identification des Pays Producteurs de Coton qui ont Intérêt à Adhérer au Projet et Elaboration des Plans de Travail par Pays ou Groupes de Pays.
- 2 – Mise en Oeuvre des Plans de Travail et des Activités de Coopération Technique Sud-Sud dans une ou Plusieurs Régions Préétablies.
- 3 – Systématisation des Expériences du Projet, de manière à renforcer les capacités pour la promotion de la Coopération Technique entre Pays en développement.

MATRICE LOGIQUE

Objectif du développement:

Contribuer à la coopération Sud-Sud par la mise en valeur du travail décent en mettant l'accent sur les droits et Principes fondamentaux du Travail et sur l'amélioration des conditions de travail dans les pays producteurs de coton en développement.

Objectif 1: Sur la base de l'expérience brésilienne, développer les capacités des institutions publiques des pays partenaires pour l'amélioration de politiques nationales et de programmes subrégionaux pour la promotion du travail décent dans le secteur productif du coton.

Résultat 1.1: Demandes de coopération Sud-Sud pour la promotion du travail décent dans le secteur cotonnier, identifiées entre le Brésil, l'OIT et les pays cotonniers des régions d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Afrique.

Activités:

- 1.1.1. Identifier les demandes de coopération technique.
- 1.1.2. Organiser des consultations sur l'intérêt des pays identifiés.
- 1.1.3. Identifier les institutions brésiliennes qui mettent en oeuvre les politiques présélectionnées et discuter leur participation aux actions du projet.
- 1.1.4. Réaliser des missions de prospection dans les pays avec la participation des institutions brésiliennes identifiées.

Résultat 1.2: Plans de travail élaborés, accordés et exécutés par le Brésil, l'OIT et les pays producteurs concernés par le Projet.

- 1.2.1. Elaborer les plans de travail à partir des missions de prospection.
- 1.2.2. Valider et exécuter les plans de travail.
- 1.2.3. Appuyer l'adaptation et le transfert des bonnes pratiques et des technologies apprises de l'expérience brésilienne sur le travail décent aussi bien dans le secteur public que dans le secteur productif du coton des pays concernés.

1.2.4. Accompagner et évaluer la mise en oeuvre des plans de travail par l'intermédiaire de plusieurs instances, en particulier dans le cadre de l'Initiative régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes libre du travail des enfants.

Résultat 1.3: Séminaires régionaux sur des thèmes d'intérêt prioritaire du projet et réalisés en utilisant différentes méthodologies d'échange.

- 1.3.1. Elaborer un plan d'échanges d'expériences régional avec la liste des thèmes pré-sélectionnés.
- 1.3.2. Développer les termes de référence en détaillant l'expérience à partager, le public-cible, les acteurs impliqués, les activités à accomplir et les résultats à atteindre.
- 1.3.3. Organiser et réaliser les échanges régionaux.

Résultat 1.4: Bonnes pratiques de politiques brésiliennes de mise en valeur du travail décent, dûment systématisées et documentées.

- 1.4.1. Documenter et systématiser les politiques de travail décent identifiées comme des bonnes pratiques.
- 1.4.2. Valider les bonnes pratiques identifiées et systématisées auprès des institutions brésiliennes pertinentes.
- 1.4.3. Elaborer et publier une brochure avec les bonnes pratiques sur la base de l'expérience brésilienne de mise en valeur du travail décent.

Résultat 1.5: Instruments de gestion, méthodologies et résultats de la mise en oeuvre des différents plans de travail analysés, systématisés et documentés pour diffusion dans des contextes analogues.

- 1.5.1. Elaborer des instruments et des méthodologies sur les bonnes pratiques et les leçons apprises concernant la pertinence du projet à être diffusés.
- 1.5.2. Socialiser les résultats de l'évaluation de la mise en oeuvre des plans de travail dans les 4 pays par l'intermédiaire de plusieurs instances dans le cadre de l'Initiative Régionale pour l'Amérique Latine et des Caraïbes sans Travail des Enfants.

Foto: Carlos Rudney/Abapa

Coopération Sud-Sud pour la promotion du travail décent dans les pays producteurs de coton, en Afrique et en Amérique latine

Programme de Partenariat Brésil/OIT pour la Promotion de la Coopération Sud-Sud



Organisation internationale du Travail



Comment est né le projet?

Le Programme de partenariat Brésil-OIT en vue de la Promotion de la Coopération Sud-Sud a débuté formellement en 2009 suite à l'approbation de l' Ajustement Complémentaire à l'Accord de Coopération Technique entre les pays d'Amérique latine et d'Afrique. Dès lors, le Brésil s'engage avec l'OIT pour la coopération entre les pays en développement, dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent, basé sur quatre axes stratégiques (respect des droits du travail, plus d'emplois et meilleurs emplois pour les hommes et les femmes, extension de la protection sociale et du dialogue social).

C'est dans un encadrement en vue de l'intensification du partenariat entre le Brésil et l'OIT que les négociations multilatérales autour du contentieux du coton ont eu lieu. Les subventions au profit du coton ont augmenté le niveau des stocks sur le marché international entraînant la chute du prix du produit, rendant impossible la compétitivité de cette matière première pour les pays qui dépendent de son exportation.

En mai 2003, les pays de Cotton-4 (Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali) ont proposé, au cours d'une séance spéciale du Comité sur l'Agriculture de l'OMC, la création de "L'Initiative du Coton"¹, considérée comme une réussite au sein de l'Organisation, puisqu'elle met en évidence l'équilibre fragile entre le commerce et le développement et établit un lien entre la chute des prix sur le marché international et les effets négatifs découlant de la pratique des subventions. L'argument des quatre pays à l'origine de l'initiative était que la baisse des recettes de l'exportation répercutée directement sur les programmes de réduction de la pauvreté, sur la création d'emplois, la répartition des revenus et par conséquent sur le développement.

Dès lors, la question du coton été considérée par l'OMC selon sa double dimension : la composante commerciale (sujet de l'ensemble des négociations sur l'agriculture) et celle de l'aide au développement; c'est ainsi qu'au cours de la 9ème séance du Mécanisme de Consultation de la direction générale de l'OMC sur le coton, certaines régions dont les économies dépendent de la production cotonnière ont été proposées en novembre 2007 à l'action de la communauté internationale.

Les résultats obtenus par le Brésil dans le cadre du contentieux du coton auprès de l'OMC ont débouché sur des perspectives favorables pour la culture

cotonnière du Pays, suite à la signature des documents cités ci-dessus, le 20 avril 2010 du "Memorandum d'Entente entre le Gouvernement des Etats Unis de l'Amérique et le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil concernant le Fond pour l'Assistance Technique et Renforcement des Capacités concernant le Contentieux du Coton(WT/DS267) auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce ("MoU Brésil-USA"), suivi par le "Memorandum d'Entente relatif au Contentieux du Coton (WT/DS267), signé par le Ministère des Relations Extérieures (MRE), par le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAPA) et par le Gouvernement des Etats Unis de l'Amérique (Washington, le 1er octobre 2014), qui a pour but prévoir **"des activités d'assistance technique et de formation dans le secteur cotonnier du Brésil relatives à la coopération internationale du même secteur, dans les pays de l'Afrique Subsaharienne, les pays membres ou associés du MERCOSUL, en Haïti ou tout autre pays en développement selon accord entre les parties"**. Les ressources du Fond en question sont administrés par l'IBA, créé pour cette finalité.

Pourquoi le coton?

Le coton est l'un des produits agricoles les plus cultivés au monde, responsable pour la création d'emplois et de revenus et qui contribue à la sécurité alimentaire de millions de familles d'agriculteurs, particulièrement dans les pays en développement dont l'économie et la productions agricole relèvent de cette matière. Le secteur occupe une position stratégique au sein des politiques pour le développement et réduction de la pauvreté des divers pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, puisqu'il possède un impact direct et indirect sur une importante partie de la population. Source de revenus en tant que produit d'exportation, le coton favorise l'accès de petits agriculteurs et de leurs familles à l'alimentation, au logement et à des nombreux biens et services. De plus, le coton contribue à la croissance de l'économie en soi si l'on considère les effets multiplicateurs et la croissance de la chaîne productive du secteur textile qui aboutit à la création de nouveaux emplois et de revenus supplémentaires pour le secteur industriel et en valeur ajoutée.

Quel est l'objectif du projet?

Le projet vise à promouvoir le travail décent dans les pays producteurs du coton par le biais de la systématisation, du partage et de l'adaptation des expériences brésiliennes dans les pays intéressés sur des thèmes pertinents comme la lutte contre la pauvreté, l'inclusion productive, la prévention et l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, la formalisation du travail, la mise en valeur de l'emploi des jeunes, la lutte contre la discrimination, la promotion de l'égalité des sexes, de race, d'ethnies et le dialogue social.

Qu'est-ce qu'un Travail Décent?

Le concept de Travail Décent (TD) a été adopté par l'OIT en 1999 et représente la synthèse de sa mission historique qui consiste à favoriser les actions permettant aux hommes et aux femmes d'obtenir un travail de qualité qui soit productif, en conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de respect de la dignité humaine.

Qui sont les bénéficiaires?

Bénéficiaires Directs

Les institutions gouvernementales, les organisations des travailleurs et des employés des pays en développement et producteurs de coton qui sont partenaires dudit projet de coopération technique Sud-Sud.

Bénéficiaires Indirects

Enfants, adolescents, jeunes, femmes et familles de producteurs de coton dans les pays partenaires de la coopération technique.

Où ont lieu les activités?

Au moins deux pays d'Amérique latine et deux pays africains à partir des critères énumérés dans le document de projet seront sélectionnés en tant que partenaires pour la mise en œuvre du projet. En outre, des actions régionales seront mises en œuvre à la fois en Amérique latine et en Afrique, afin de bénéficier un plus grand nombre de pays.



Foto: Carlos Roldiney/Abapa

Qui participe à la mise en œuvre du projet?

Le projet fait partie d'un réseau de coopération trilatérale sud-sud entre le Gouvernement brésilien, des pays partenaires et le Bureau de l'OIT au Brésil. Les activités de coopération Sud-Sud seront organisés en Amérique latine et des Caraïbes et en Afrique.

Les Institutions brésiliennes qui ont développé des bonnes pratiques sélectionnées, ainsi que leurs homologues dans les pays bénéficiaires participent activement au projet, dès la planification et l'exécution jusqu'à l'évaluation finale. Les activités du projet sont coordonnées par des actions de coopération bilatérale exécutés directement par l'OIT et le gouvernement brésilien dans les pays bénéficiaires.

L'Institut brésilien du coton (IBA) fournit les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre le projet et participe en tant qu'observateur auprès de l'ABC / MRE de l'OIT, le du Comité de Pilotage du Projet.



Organisation
internationale
du Travail



Programa de
Cooperação Sur-Sul
OIT Brasil



¹ Organisation Internationale du Commerce, Comité de l'Agriculture. *Réduction de la pauvreté: Initiative sectorielle en faveur du coton – Proposition conjointe du Bénin, du Burkina Faso, du Tchad et du Mali* (TN/AG/GEN/4, 16 mai 2003).